Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260227-D2026015-DE

MELLAC
MELLAG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : CHAPOULIE Franck, BIHANNIC Armelle, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, ESCOLAN Séverine, GRALL Gérard, HERVE Guénaël, LE BIHAN Loïc, LE CRANN Nolwenn, LE GOFF Patrice, LESCOAT Christophe, LE ROUX David, LOZACHMEUR Gilles, LUCAS Marie-Dominique, MARTIN Thierry, NIGEN Pascale, PÉRON Marie-Christine, PHILIPPE Christelle, ROZEAU Amélie, SAFFRAY Morgane.

Absents excusés : HENRIO Philippe, NIVAIGNE Christophe, PERON Christelle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Philippe HENRIO a donné procuration à Madame Nolwenn LE CRANN.
Monsieur Christophe NIVAIGNE a donné procuration à Madame Armelle BIHANNIC.
Madame Christelle PERON a donné procuration à Monsieur Christophe LESCOAT.

Madame Christelle PHILIPPE a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260227-D2026015-DE

Subvention Drone Soccer

Monsieur Guénaël HERVE explique que l'Association APF France Handicap cherche à développer le drone soccer. Il s'agit d'une activité techno ludique, un jeu par équipe se pratiquant dans un espace clos. Deux équipes de 3 joueurs s'affrontent lors de plusieurs manches de 3 minutes avec comme objectif de faire passer un drone dans l'anneau adverse.

APF France Handicap souhaite présenter cette activité dans le cadre de la journée sport adapté prévue prochainement à la salle polyvalente. Cette présentation représentant un coût pour l'association, notamment en matière de frais de transport, il est proposé de leur verser une subvention d'un montant de 400 € à ce titre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser une subvention à l'association APF France Handicap, d'un montant de 400 €.

Votes :

- ***Pour : 22*** *(procurations : Philippe HENRIO, Christophe NIVAIGNE, Christelle PERON)*
- ***Contre : 0***
- ***Abstentions : 1*** *(Gérard GRALL)*

Fait et délibéré à Mellac
Certifiée exécutoire,

Franck CHAPOULIE
Maire de Mellac

